

Mairie de Saint Prim

153, rue du Village
38370 SAINT-PRIM

Tel. 04 74 56 42 70

Fax 04 74 56 55 03

mairiedesaintprim@wanadoo.fr

<http://saint-prim.fr/>

Saint Prim, le 18/02/2016

COMPTE RENDU

**Mardi 2 février 2016 à 20 heures
salle du Conseil Municipal**

Prénom Nom, Qualité	Présent/excuse/absent	Pouvoir à	Prénom Nom, Qualité	Présent/excuse/absent	Pouvoir à
Didier GERIN, Maire			Franck DENOLLY, Conseiller		
Michel CROS, 1 ^{er} Adjoint	Excusé	B Seemann	Alain GUILLOTON, Conseiller		
Daphné GAULT, 2 ^{ème} Adjointe	Excusée	D. Gerin	C. JAVERLIAC, Conseiller		
Pierre VALVERDE, 3 ^{ème} Adjoint			Pascale JURY, Conseillère	Excusée	C. Javerliac
Stéphanie JODAR, 4 ^{ème} Adjointe	Excusée	MC Clamaron	Noélie LASCOLS, Conseillère		
Sandrine BONNAY, Conseillère			Nelly MICHALON, Conseillère	Excusée	Y. Chardon
Yoann CHARDON, Conseiller			Bernard SEEMANN, Conseiller		
M-C CLAMARON, Conseillère					

Secrétaires de séance : Bernard SEEMANN et Didier GERIN.

Après lecture du projet du compte rendu par les membres du conseil municipal, quelques corrections de formes et précision dans le paragraphe « commission place intergénérationnelle » avec l'ajout « lancement du projet en adéquation avec les finances communales ».

Après intégration de ces points, approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 janvier 2016.

Adopté à l'unanimité.

Délibérations :

1. Projet de bail avant ouverture de la micro crèche

Comme délibéré en conseil municipal le 15 décembre 2015, Didier GERIN, Maire a été mandaté pour contacter un juriste et/ou un notaire afin de présenter un projet de bail dans le cadre de l'installation d'une micro crèche dans les locaux Est de l'ancien presbytère (bâtiment communal).

C'est finalement avec un notaire que le projet de bail a été établi :

Proposition d'un bail commercial (3-6-9) de neuf années avec faculté de résiliation triennale.

Destination des lieux loués, activité de crèche à l'exclusion de tout autre même temporairement.

Travaux intérieurs et extérieurs pour aménagements, embellissements, mise aux normes seront à la charge du preneur (ce qui conduit à un engagement financier faible pour la commune).

Le preneur devra exploiter son activité en se conformant aux lois, règlements et prescriptions administratives pouvant s'y rapporter.

Montant du loyer proposé : 750,00 € par mois en sachant que les charges (eau, électricité...) incomberont au preneur (compteurs eau et électricité privatifs) avec plusieurs paragraphes précisant la révision légale du loyer, le dépôt de garantie, la clause résolutoire...

DG

Après échanges et débats les points suivants seront à valider avec le notaire avant présentation de ce projet de bail au preneur (en particulier à l'avocat du preneur) :

- Bien préciser la répartition entre le bailleur et le preneur dans la rubrique impôts et charges.
- Etre très précis dans les conditions particulières pour la mise à disposition de six places de parking (intégrant la place pour handicapé) qui sont des places de dépose-minute et en aucun cas des places de parking à destination du personnel et des responsables de la micro crèche.
- Au regard des travaux qui vont être engagés et qui seront à la charge du preneur, le montant de 750,00 € par mois pour le loyer est perçu comme tout à fait acceptable par l'ensemble du conseil municipal.
- Le premier loyer sera facturé dès le premier jour de mise en activité de la micro crèche.
- Il sera demandé au preneur de s'engager auprès des entreprises, artisans qui vont intervenir sur l'organisation d'un chantier propre qui ne laissera pas de traces (tout particulièrement traces de béton et d'enduit de façade) ni de dégradations (par le passage d'engins de travaux publics).
- Tout sera favorisé pour que les travaux (tout particulièrement les travaux d'extension) se réalisent pendant les vacances scolaires afin de libérer au maximum le parking de l'école.

Didier Gerin – Maire, sur ces bases, propose de transmettre le projet de bail au preneur afin de recueillir ses remarques (remarques qui seront transmises à l'ensemble des membres du conseil municipal), de les transmettre au notaire pour rédaction d'un bail définitif (après un dernier aller-retour avec le preneur) pour signature entre les deux parties.

Adopté à la majorité (14 voix pour et une abstention).

2. Tarifications des encarts publicitaires dans le bulletin municipal

Didier Gerin rappelle qu'une délibération avait été prise en 2005 pour fixer le prix de l'encart publicitaire, suivie d'une délibération le 10 décembre 2008 pour valider le nouveau prix de 60,00 € pour tout annonceur qui souhaiterait faire paraître un encart publicitaire dans le bulletin municipal de la commune de Saint Prim.

A ce jour le format des encarts publicitaires est d'un 1/8 de page. Des demandes pour des formats plus importants ont été faites récemment.

Afin de répondre à ces demandes et dans le cadre de la préparation des prochains bulletins municipaux, le conseil municipal échange et débat sur ce point.

Il en ressort la grille tarifaire suivante :

Encart publicitaire 1/8 de page soit 60,00 €,

Encart publicitaire 1/4 de page soit 120,00 €,

Encart publicitaire 1/2 page soit 240,00 € (format défini comme le plus grand possible).

Adopté à la majorité (14 voix pour et une abstention).

DG

Informations :

En fin de réunion Didier Gerin présente le planning des réunions et commissions des prochaines semaines en cette période de préparation et de vote des budgets syndicaux, communaux et intercommunaux :

Lundi 29 février 2016 à 18h30 : Comité syndical SI Saint-Prim/Chonas – Préparation du budget.

Lundi 29 février 2016 à 20h30 : Commission Finances ouverte à l'ensemble des conseillers municipaux pour évoquer les résultats des comptes administratifs de l'année 2015 et débattre sur l'incidence financière des projets prioritaires pour l'année 2016 (pour au final arbitrer et prioriser).

Mardi 1 mars 2016 à 20h00 : Conseil Municipal

Mardi 8 mars 2016 à 20h00 : Réunion d'information et de relance de la Révision du PLU en présence de Mme Nathalie Pont du bureau d'études URBA2P – convocation de l'ensemble des conseillers municipaux.

Lundi 21 mars 2016 à 19h30 : Commission des finances ouverte à l'ensemble des conseillers municipaux pour préparer le vote des budgets 2016.

Mardi 5 avril 2016 à 18h00 : Conseil Municipal principalement dédié au vote des budgets 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Didier GERIN – Maire

